



Synthèse du Rapport d'Audit – Prévention des pertes de granulés plastiques

Date de l'audit : 14 novembre 2025

Référence normative : Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement.

1. Objectifs de l'audit

L'audit a été réalisé par l'organisme de certification **QS Zürich AG**. Son objectif était de vérifier la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 sur le site de production. La méthodologie employée a combiné des interviews, des observations directes sur le terrain ainsi que l'examen approfondi des documents et enregistrements.

2. Résultat Global

Le bilan de l'audit est le suivant :

- **Non-conformité majeure :** 0
- **Non-conformité mineure :** 0

L'audit a permis de confirmer la clôture des non-conformités identifiées lors de l'exercice précédent :

- Le contrôle interne est désormais planifié et suivi via une liste de contrôle spécifique.
- La gestion des sacs de collecte a été sécurisée pour éliminer tout risque de dissémination accidentelle dans l'environnement.

3. Points Forts et Conclusions

L'auditeur a relevé plusieurs éléments positifs :

- **État du site** : Les sols du hall, les installations et les espaces extérieurs sont propres et exempts de granulés éparpillés.
- **Équipements de rétention** : Les dispositifs de retenue dans les écoulements vers les égouts sont intacts et opérationnels.
- **Moyens d'intervention** : Le nombre de kits de nettoyage a été augmenté pour garantir une accessibilité rapide en tout point du site.
- **Culture HSE** : Les collaborateurs sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et les consignes de manipulation sont régulièrement révisées.

4. Conclusion et Prochaines Échéances

L'équipement et les procédures en place sont jugés suffisants pour empêcher tout rejet accidentel de granulés dans l'environnement. La manipulation des polymères s'effectue dans des conditions maîtrisées.

Conformément au programme de surveillance, le prochain audit de suivi est prévu pour **2028**, en corrélation avec les audits des systèmes de management ISO.

***Note** : Cette synthèse est publiée conformément aux obligations de publication prévues par la réglementation française en vigueur.*

Eric TERSAC
Président du
directoire

Camille DETOEUF
Membre du directoire

Saint-Louis, le 08 janvier 2026

